

Hérodote | Revue de
géographie et de
géopolitique

-- Les numéros - 116 - Armées et Nations (Premier trimestre 2005) --

116 - Armées et
Nations (Premier
trimestre 2005)



**La gendarmerie, force
de sécurité au service
de la nation**

Christelle CHICHIGNOUD

Résumé : La gendarmerie, force de sécurité au service de la nation

L'ensemble des armées s'interroge, en particulier depuis la professionnalisation, sur les liens entre armée et nation, celui-ci étant par ailleurs essentiellement envisagé sous l'angle du "service rendu à la nation". Cette réflexion se pose d'une manière particulière pour la gendarmerie nationale. Il est vrai que la gendarmerie, bien que force militaire, exerce des missions essentiellement civiles et de service public (lutte contre la délinquance, ordre public, sécurité routière...). Cette spécificité pose problème dès lors qu'est abordée la question des liens avec la nation. En fait, pour une partie de la communauté militaire, évoquer les liens entre gendarmerie et nation est prétexte à une remise en cause de l'appartenance de la gendarmerie au monde des armées, du statut militaire des gendarmes, de la valeur des missions de la gendarmerie au service de la France. Derrière ces discours se trouvent des rivalités de pouvoir, parfois historiques, entre la gendarmerie et les autres composantes de l'armée, notamment l'armée de terre. Ces rivalités se prolongent par les différentes représentations de la notion de "service rendu à la nation" qui existent au sein de la gendarmerie et en particulier au sein des officiers. En effet, les militaires de la gendarmerie se saisissent différemment de cette référence à la nation, selon leur place dans la hiérarchie, leurs responsabilités exercées, leur spécialité et leur formation. Le discours sur la nation est alors plus ou moins présent suivant les métiers de gendarme et les perspectives de carrière.

Abstract : The "gendarmerie" as a Security Force Serving the Nation

As a whole, the army is questioning the connection between army and nation, especially since the professionalization, on the aspect "service rendered to the nation" and in particular regarding the "gendarmerie". Though it is a military force, the "gendarmerie" has mostly civil and public service missions (fight against delinquency, public order, road security...). This specificity becomes a problem when the connection with the nation is concerned. As a matter of fact, for some of the military community, to mention this connection is an excuse to question the affiliation of the "gendarmerie" to the world of armies, the military status of policemen, the value of their missions in serving France. Behind these discussions are prevailing power rivalries, sometimes historical, between "gendarmerie" and other sections of the army, especially Ground Army. These rivalries extend through the different representations of the notion 'service rendered to the nation', existing at the heart of "gendarmerie", and especially for officers. Indeed, they have a different view of this nation's reference, according to their rank in hierarchy, their responsibilities, their specialty and training. The discussion on the nation is then more or less present according to the professions and career perspectives.

Article complet

L'ensemble des armées s'interroge, en particulier depuis la professionnalisation, sur la survivance ou la "refondation" du lien armée-nation. C'est une préoccupation constante de ces dernières années, comme en attestent les nombreux colloques, rencontres ou publications spécialisées sur ce thème. Le rapport armée-nation est par ailleurs essentiellement envisagé sous l'angle du "service rendu à la nation". La présence de discours et de débats sur la nation est vue comme indispensable tant au sein des armées que parmi les responsables de l'État, car l'armée trouve sa légitimité dans la nation. D'où l'importance pour toute composante des forces armées de se saisir de cette thématique armée-nation : c'est en quelque sorte une marque d'appartenance au monde militaire.

Les gendarmes sont, on le sait, des militaires dont les missions sont essentiellement civiles. En tant que force de la sécurité intérieure en charge de missions de sécurité publique, de lutte contre la délinquance, la gendarmerie est sans doute l'institution militaire la plus fréquemment au contact de la population des territoires français, et ce, dans un contexte de demande de plus en plus forte de sécurité de la part des élus et de leurs administrés. Mais la référence directe à la nation n'est pas présente dans les préoccupations et les problèmes sociaux, problèmes de violence, d'insécurité rencontrés au quotidien par les habitants et les gendarmes. Au contraire, le sentiment d'appartenance à la nation française est devenu parfois plus incertain, se sentir français, se réclamer citoyen français avec les droits mais aussi les devoirs que cela suppose ne va pas de soi pour une partie de la population. La gendarmerie, comme la police nationale, est donc confrontée à cette crise d'une identité nationale qui peut se traduire par des phénomènes de violences, de rejet de l'État (certaines violences urbaines, attentats...).

Dans ce contexte, la réflexion sur le lien entre armée et nation se pose d'une manière particulière pour la gendarmerie en tout cas d'une manière différente des autres armées. Quelle influence la fonction de service public, service de proximité a-t-elle sur le discours et la présence de l'idée de nation au sein des gendarmes ? Dans une démarche géopolitique, on s'attachera à proposer quelques clés de lecture possible des liens gendarmerie-nation en mettant en évidence les débats qui sont sous-jacents à l'évocation de cette thématique : en effet il est également question de l'appartenance de la gendarmerie au monde des armées, du maintien du statut militaire des gendarmes, des conséquences d'un rapprochement ou d'une éventuelle fusion avec la police nationale. Quels enjeux, quelles rivalités de pouvoir, d'influence peut-on voir derrière le recours et la légitimation d'un discours liant gendarmerie et nation ? Pour la gendarmerie, examiner les liens avec la nation et l'ensemble des questions qui en découlent, constitue aujourd'hui un double enjeu : il s'agit à la fois de la reconnaissance de la gendarmerie comme force armée aux missions de sécurité intérieure au service de la nation, et de la reconnaissance des métiers de gendarme par la nation.

La gendarmerie, les armées et les discours sur la nation

Si pour trois des armées, le discours sur le "service rendu à la nation" est récurrent et omniprésent, pour la gendarmerie cette évocation est plus rare et moins évidente, ce qui est surprenant pour une

institution militaire et peut poser la question de la légitimité de son maintien au sein des forces armées. Ces liens gendarmerie-nation font problème puisque depuis près de cinquante ans, le discours sur la nation appliqué à la gendarmerie est prétexte chez une partie de la hiérarchie militaire, en particulier de l'armée de terre, à la remise en question de la gendarmerie au sein des armées et donc de son rôle au service de la nation. Comment interpréter cette polémique ? Le rapport à la nation serait-il différent pour la gendarmerie ?

Des missions de la gendarmerie au service des intérêts multiples de la nation tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de nos frontières

Dans ce débat sur les liens gendarmerie-nation, certains militaires refusent de voir les missions dévolues à la gendarmerie comme servant les intérêts de la France au même titre que les autres armées. Ce discours s'appuie sur une représentation de la nation française qui ne retient que le rôle politique et militaire que la France joue sur la scène internationale en tant que puissance. Défendre les intérêts de la France et ses ressortissants, participer au maintien de la paix et de la stabilité à l'étranger, voilà les seules missions considérées comme utiles à la nation française selon ces militaires, ce qui exclut de fait la gendarmerie. Ce discours, très présent dans les années 1990, trouve toujours un écho favorable, pourtant il est désormais difficile à tenir depuis que la gendarmerie est employée dans la gestion de situation de crise sur des opérations extérieures (OPEX) : en 1999 au Kosovo, pour la première fois des escadrons de gendarmerie mobile [\[1\]](#) sont envoyés parallèlement aux autres armées sur un théâtre étranger pour des missions de maintien de l'ordre, de gestion de mouvements de foule et autres missions de type sécurité intérieure... Le savoir-faire spécifique de la gendarmerie dans ces domaines s'est avéré des plus efficaces et depuis son emploi dans les OPEX s'est intensifié (cf. les opérations en Macédoine, en Haïti ou en Côte-d'Ivoire). De plus, la gendarmerie est engagée dans d'autres actions sous mandat international, une partie de ses personnels peut dans ce cadre être détachée pour des missions spécifiques. Depuis septembre 2004, la gendarmerie nationale est même intégrée à la Force de gendarmerie européenne (FGE) dont la mission principale est d'assurer la gestion des conflits et de préparer le retour à la normale après une crise. Aussi, dans ces missions la gendarmerie sert-elle bien les intérêts de la France en tant que puissance politique et militaire.

Mais ne retenir que ces missions de la gendarmerie et cette idée de la nation n'offre qu'une vision partielle des liens armées-gendarmerie-nation. Historiquement la nation française s'inscrit dans un territoire, aujourd'hui encore le gouvernement et le président de la République revendiquent pour notre nation l'unité du territoire national. Or la gendarmerie en tant que force de la sécurité intérieure exerce des missions qui concourent au maintien de l'unité et de la cohésion territoriale, au respect des valeurs démocratiques et des lois la République. Ainsi, la gendarmerie par son maillage territorial, l'implantation de plus de 3 600 brigades et par l'envoi d'escadrons de gendarmerie mobiles en renfort des unités départementales, assure la présence de l'État, la continuité de l'action gouvernementale et concourt à la sécurité des populations dans les DOM-TOM et dans l'ensemble de la métropole. De même, la gendarmerie est impliquée dans la lutte contre les mafias, les réseaux terroristes avec d'autres institutions françaises ou étrangères. Dans ses missions de sécurité publique, de lutte contre les différentes formes de délinquance, d'enquêtes judiciaires et de maintien de l'ordre, il est question pour la gendarmerie de contrôle de territoire et notamment de rapports de force avec des groupes de délinquants sur de petits territoires. Sur certains de ces territoires appelés cités, quartiers difficiles ou sensibles, banlieues, les forces de sécurité sont confrontées à un véritable contrôle parallèle du territoire voire d'une partie de ses habitants par les délinquants.

Parfois des connexions existent avec des formes de radicalisation politique ou religieuse. Sur le volet qui la concerne, la gendarmerie lutte à sa façon contre le risque de fracture territoriale, de dislocation voire d'enclave sur le territoire national. On pourrait en dire de même de l'action de la police. Police et gendarmerie participent au respect des lois de la République, et au maintien de l'autorité de l'État sur l'ensemble des territoires.

On le voit, les missions de la gendarmerie recoupent bien l'idée de servir la nation, de défendre les intérêts de la France et de ses populations. D'ailleurs, lorsqu'un gendarme est blessé ou tué en service, les honneurs de la nation lui sont rendus. Et pourtant, ce rapport d'une gendarmerie au service de la nation, comme toute armée, pose problème. Comment expliquer ce discours et la place particulière que semble occuper la gendarmerie au sein des autres armées françaises ?

"La gendarmerie dans ou hors des armées", un débat lié à celui des liens gendarmerie-nation

En fait, évoquer les liens gendarmerie-nation met en évidence des représentations contradictoires de la place, de l'utilité et de la légitimité de la gendarmerie sous sa forme actuelle dans les armées. Vu du monde militaire, cette question des liens gendarmerie-nation est en fait sous-jacente à une autre polémique récurrente de ces dernières années "la gendarmerie dans ou hors des armées ?" La spécificité militaire de la gendarmerie est alors mise en question. Il faut bien voir que derrière la légitimation ou la remise en cause des rapports nation-gendarmerie, il est question de pouvoir, d'influence d'une certaine hiérarchie militaire sur les cabinets ministériels, les politiques et sur les budgets de la Défense. Sur ce point, il est intéressant d'examiner les relations de l'armée de terre avec la gendarmerie puisque les critiques les plus virulentes contre la gendarmerie viennent d'elle. Comment expliquer la méfiance, les réticences voire l'opposition d'une partie de l'armée de terre sur la présence et l'action de la gendarmerie comme force armée ? Cela tient pour une bonne part à la complexité des relations qu'entretiennent ces deux institutions.

Historiquement, la gendarmerie est issue de l'armée de terre, de la cavalerie plus précisément et, jusqu'en 1950, elle est rattachée à l'armée de terre. Cette filiation historique a d'ailleurs fait l'objet de débats visant à savoir si la gendarmerie pouvait être appelée 4^e armée, si elle était un corps de l'armée ou bien une arme de l'armée de terre. Depuis cinquante ans, l'émancipation de la gendarmerie de cette tutelle se fait très progressivement sur le plan du budget et de la chaîne de commandement. Ainsi, ce n'est qu'avec des décrets datant de 1991 et 2000, que la gendarmerie dispose d'un budget propre, en tant que 4^e armée au sein du ministère de la Défense. Cette autonomie alimente encore régulièrement des représentations au sein de l'armée de terre : le budget de la gendarmerie se ferait au détriment de l'armée de terre, elle amputerait la dotation financière de l'équipement, de la fabrication de matériel ou de la recherche-développement des armées.

L'affirmation de la gendarmerie au sein du ministère de la Défense va de pair avec la reconnaissance de chefs qui lui sont propres. Cette mise à niveau de l'échelle de commandement de la hiérarchie gendarmique est loin d'être anecdotique, elle traduit une reconnaissance de la place de la gendarmerie au sein des armées, en tant que véritable force militaire. La possibilité pour la gendarmerie d'avoir des généraux date de moins de trente ans. Charles Hernu, ministre de la Défense en 1981 a d'ailleurs fait beaucoup pour permettre à la gendarmerie de disposer d'une direction générale de la gendarmerie directement rattachée au ministère sans passer par l'armée de terre. Dans le même temps, les "officiers généraux quittent leur uniforme de l'armée de terre et revêtent un uniforme spécifique. Enfin, un inspecteur général, général d'armée à cinq étoiles est

désigné auprès du ministre à côté de ceux de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air" [Carré, 2001]. La création de plusieurs postes de généraux à cinq étoiles se fait dans les années qui suivent. Mais la direction de la gendarmerie était toujours assurée in fine par un civil, un magistrat ou un ancien préfet. Ce n'est qu'en novembre 2004, qu'un général d'armée, Guy Parayre, a été nommé pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale au poste de directeur général de la gendarmerie. Il faut y voir la reconnaissance et le droit pour la gendarmerie d'être enfin dirigée par l'un des siens, à l'identique de ce qui se fait dans les autres armées. Cette première historique intervient alors que la gendarmerie est désormais rattachée à deux ministères, la Défense et l'Intérieur. Aussi cette mesure est-elle perçue au sein des armées comme un signe politique fort d'ancrer la gendarmerie dans la communauté militaire et de maintenir ainsi le poids du ministère de la Défense sur l'institution.

Les relations gendarmerie-armée de terre et la "peur du gendarme"

L'ensemble de ces évolutions ne s'est pas fait sans rapports de force, et bien souvent une partie de la haute hiérarchie militaire a eu l'impression que cette montée en puissance de la gendarmerie auprès du pouvoir politique se faisait au détriment des autres armées. Dernièrement, la place occupée par des officiers gendarmerie dans des organismes de coopération internationale ou européenne des forces interalliées a été interprétée comme autant de postes en moins pour les officiers de l'armée de terre. De même, lorsque les escadrons de gendarmes mobiles ont été envoyés en 1999 au Kosovo, l'armée de terre s'est sentie menacée dans ses missions. Cette représentation a été alimentée par la reconnaissance d'un savoir-faire spécifique de la gendarmerie en opérations extérieures à l'occasion de visites ou de discours ministériels. Dans le même temps, cette participation aux OPEX s'est développée et fait désormais partie intégrante des missions de la gendarmerie mobile.

Au débat "la gendarmerie dans ou hors les armées ?" se juxtapose celui-ci : "Les gendarmes, sont-ils des militaires ?" Cette polémique a été ravivée, à l'automne 2001, quand la gendarmerie a traversé une crise sans précédent : les gendarmes en uniforme et en voiture de service sont descendus dans la rue. Si légalement les gendarmes n'ont pas manifesté (il n'ont fait que se rendre en masse à une visite médicale), cela en avait pourtant l'apparence. Déjà en 1989, le malaise des gendarmes sur leurs conditions de travail et la reconnaissance de leur métier les avaient conduits à une "fronde épistolaire". Mais, en 2001, voir les gendarmes, des militaires par leur statut, faire preuve publiquement et de façon ostentatoire de leur mécontentement et de leurs revendications [2], a été très mal perçu par une partie des autres armées, en particulier l'armée de terre. Pour certains, l'attitude des gendarmes était incompatible avec leur statut militaire, d'autres ont parlé de sédition. Ces discours s'accompagnaient bien souvent d'une méconnaissance du métier et des conditions de travail des gendarmes, pour ne pas dire de mépris. Dans le même temps, une partie de cette même hiérarchie militaire redoutait que l'expression d'un malaise chez les gendarmes ne donne des idées dans le mode de revendication au malaise tout aussi important que connaissent les personnels des autres armées depuis la mise en place de la professionnalisation [3]. C'est en quelque sorte une autre "peur du gendarme". Les réflexions menées depuis sur la spécificité du statut militaire des gendarmes au sein des armées ainsi que la confirmation par le pouvoir politique du maintien du statut militaire pour la gendarmerie ont atténué certaines de ces tensions.

Pour autant, des rivalités gendarmerie-armée de terre perdurent dans certains domaines. Elles se prolongent et sont d'ailleurs alimentées par les différentes représentations de la notion de "service

rendu à la nation" qui existent au sein de la gendarmerie et en particulier au sein des officiers.

Nation, citoyenneté, service public... des représentations qui reflètent différents métiers de gendarme

Les militaires de la gendarmerie se saisissent différemment de la référence à la nation, du "service rendu à la nation" selon leur place dans la hiérarchie, leurs responsabilités exercées et leur spécialité au sein de la gendarmerie. Le discours sur la nation est alors plus ou moins présent suivant les préoccupations et les métiers. Il existe à ce sujet un décalage très net entre les sous-officiers et les officiers de gendarmerie.

Le cas des sous-officiers

Pour les gendarmes sur le terrain concevoir leur métier, les risques qu'ils prennent comme un service rendu à la nation en tant que militaire avec le possible sacrifice de leur vie que cela suppose, est un discours typiquement d'officier. Cela ne signifie pas qu'ils ne soient pas attachés à leur pays ou qu'ils remettent en cause leur appartenance à l'armée. Mais la façon de présenter les missions du gendarme et la vocation de la gendarmerie n'est pas la même entre les officiers et les sous-officiers. Ces derniers parleront d'un métier au service des populations, au service de la sécurité des citoyens, d'un métier à risques. La gendarmerie sera présentée comme un service de proximité, un service public, et beaucoup feront la comparaison avec la police nationale en soulignant les points communs et les différences entre les deux métiers. Le rapprochement au sein d'un même ministère pour les missions de sécurité publique, les dernières mesures en faveur d'une culture de résultat appliquée aux deux institutions ont d'ailleurs renforcé ces comparaisons.

En fait, les considérations de service, les contraintes et particularités du travail du gendarme sont au centre de ses préoccupations. Suivant les formations et les spécialités des gendarmes, le "ciment", le "dénominateur commun" se trouve ailleurs que dans l'appartenance à la nation. Par exemple, la grande majorité des militaires de la gendarmerie sont liés par le métier d'"enquêteur", leur compétence en matière de police judiciaire (constatation de crimes, de délits, rassemblement de preuves et recherche des auteurs des infractions). Un gendarme peut être agent de police judiciaire (APJ [4]) ou officier de police judiciaire (OPJ). Cette fonction "d'officier de police judiciaire" peut être exercée aussi bien par un sous-officier que par un officier de gendarmerie, elle ne dépend pas en soi du grade, mais de la réussite d'un examen pour les sous-officiers, d'un cursus de formation à l'EOGN pour les autres. Il n'existe pas de hiérarchie parmi les OPJ puisque ceux-ci dépendent directement du procureur de la République du tribunal de grande instance (TGI) compétent : le magistrat peut aussi bien choisir un adjudant qu'un lieutenant pour diligenter une enquête. Ces missions de police judiciaire alimentent les conversations entre gendarmes, elles sont communes à l'ensemble des brigades territoriales en métropole et DOM-TOM, même si elles sont plus spécialisées dans certaines unités comme les brigades de recherche (BR), les sections de recherche (SR) ou les groupes d'intervention régionaux (GIR). En fait, en gendarmerie départementale, le "métier d'enquêteur" prend une importance particulière : la réussite à l'examen d'OPJ est obligatoire pour gravir les échelons de sous-officier, et notamment pour passer du grade de gendarme de carrière à celui de maréchal des logis-chef. Par contre, en gendarmerie mobile, ce n'est pas cet aspect des missions du gendarme qui ressort et crée un lien entre les militaires [5]. C'est le sentiment de

cohésion de groupe, de solidarité dans et envers l'escadron qui prime. Cet état d'esprit est indispensable pour les manœuvres en maintien de l'ordre et se trouve renforcé par plus de 200 jours par an en déplacement.

On le voit bien à travers ces exemples, la référence à la nation est souvent secondaire. Néanmoins, elle est davantage présente à l'occasion de cérémonies commémoratives, de "prise d'armes"... mais au quotidien, c'est la vie de la brigade, les déplacements de l'escadron qui soudent les gendarmes. Aussi bon nombre de sous-officiers perçoivent-ils l'évocation des liens gendarmerie-nation comme propre à la hiérarchie des officiers en particulier ceux qui veulent faire carrière ou qui occupent déjà une haute place dans la hiérarchie. Ils l'associent à une méconnaissance des réalités de terrain, des problèmes qu'ils rencontrent au quotidien et de leur métier de gendarme. Comment expliquer cette représentation très présente pour une partie des gendarmes de terrain ? Pourquoi un discours sur les liens du gendarme avec la nation est-il synonyme de promotion hiérarchique ?

Des références à la nation indissociables de la conception du rôle d'officier et des perspectives de carrière

Dans l'ensemble de la communauté militaire, ce sont les chefs, les officiers qui ont la charge de promouvoir l'idée de nation. Mais en gendarmerie les représentations de la nation parmi les officiers varient en fonction de leur mode de recrutement, de l'école dans laquelle ils ont été formés, de leur parcours réalisé ou à venir dans la gendarmerie, de leur connaissance et compréhension des problèmes de terrain en gendarmerie. De plus, ces représentations sont influencées par des conceptions particulières de la fonction et du rôle de l'officier au sein des armées.

Ces différences sont à rattacher en premier lieu à la diversité du recrutement des officiers gendarmerie qui ne se retrouve pas dans les autres armées. En effet, si tous les officiers gendarmerie passent à un moment ou un autre par l'École des officiers de la gendarmerie nationale à Melun (EOGN), ils sont recrutés selon des profils différents. On trouve parmi les élèves-officiers de l'EOGN, des universitaires titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme d'ingénieur [6] (recrutés sur concours ou sur titres), des officiers (lieutenant, capitaine ou grade équivalent âgé de 26 à 39 ans) des trois autres armées ayant passé un concours interne, des sous-officiers gendarmerie ayant réussi un des deux concours internes [7] permettant d'accéder à l'EOGN ou des sous-officiers au grade de major [8] que leur hiérarchie a proposé à un avancement officier, et enfin des officiers issus des grandes écoles militaires [9] (École spéciale militaire de Saint-Cyr, l'École navale à Lanvéoc-Poulmic, l'École de l'air à Salon-de-Provence, l'École Polytechnique) ayant choisi de faire carrière dans la gendarmerie à l'issue de leur formation.

L'EOGN en tant que "grande école militaire et de service public" accorde bien sûr une place importante à la formation militaire et éthique des futurs officiers. Mais, l'enseignement dispensé met surtout l'accent sur "officier de gendarmerie : un commandement au service du droit". Une place prépondérante est ainsi accordée en parallèle de la formation militaire, aux : procédures pénales, droit pénal spécial, droit pénal général, libertés publiques, procédures judiciaires, méthodologie juridique... c'est-à-dire ce dont aura besoin le plus souvent un officier gendarmerie dans ses postes de commandement et d'encadrement. Il est vrai que depuis 2002, l'EOGN a réorganisé son cursus et qu'une place plus importante est désormais à la réflexion sur l'exercice de l'autorité [10], la place et le rôle de l'officier gendarmerie au sein de l'institution, envers les autres armées et la nation.

Il n'en demeure pas moins que certains élèves-officiers se distinguent des autres sur la thématique de la nation. Ceux passés par Saint-Cyr avant d'intégrer l'EONG ont une réflexion sur les liens armées-gendarmerie-nation plus poussée, plus présente et revendiquée comme indispensable. Ils gardent cette particularité par rapport aux autres officiers tout au long de leur carrière. On peut dire que "l'esprit école" Saint-Cyr est caractérisé par la référence à la nation de sa devise même "Ils s'instruisent pour vaincre", aux objectifs du cursus : ainsi sur le site internet de l'école ([http://www.saint-cyr.gendarmes.fr](#)), on peut voir que le projet pédagogique vise à donner à l'officier le sens de l'éthique, du patriotisme, de l'honneur, de la discipline afin qu'il réfléchisse aux obligations morales de son engagement et qu'il puisse acquérir une conduite personnelle et collective, conforme aux lois et règlements ainsi qu'aux exigences de la condition militaire et de l'état d'officier. Tout cela dans un seul but "Servir !" la nation bien entendu. Pour ce faire, pendant trois ans, la formation développe quatre thèmes : la spécificité militaire, le lien armée-nation, le style de commandement et le droit des conflits armés. Les saint-cyriens sont imprégnés par la formation qu'ils ont reçue dans cette école et, pour la plupart, cela s'accorde avec des convictions personnelles profondes. Dans leur carrière d'officier, ils se veulent porteur de valeurs comme la disponibilité, la discipline et le sens du sacrifice. L'association la Saint-Cyrienne, regroupant les anciens de l'école, publie un bulletin, Le Casoar, dans lequel on retrouve ces discours. Dans l'éditorial 169 portant sur la révision du statut militaire, on peut ainsi lire au sujet de la vocation des officiers saint-cyriens "le devoir de servir avec compétence prime avant tout. C'est là notre noblesse et le fondement même de notre autorité reconnue, confortée par notre neutralité, notre discipline et notre disponibilité".

Les saint-cyriens ont conscience d'être une élite. De plus, ce sont eux qui seront amenés à occuper les postes les mieux placés parmi les officiers supérieurs. Cette tendance est particulièrement visible en gendarmerie. Au sein de la gendarmerie, certains ont reproché aux saint-cyriens d'être formés dans l'école des officiers de l'armée de terre et non spécifiquement par la gendarmerie. De même, le reproche d'être coupés plus que tous les autres officiers gendarmerie des préoccupations et des problèmes de terrain leur est souvent fait, c'est pourquoi leur discours sur le service à la nation ne convainc pas.

Néanmoins pour un officier gendarmerie, se saisir de la référence à la nation et être capable de mettre en perspective l'institution, ses missions et la condition d'officier avec cette thématique, est indispensable s'il souhaite accéder à des postes d'encadrement de deuxième niveau (groupement gendarmerie, par exemple), de grands commandements et des emplois de haut niveau en état-major. Précisons toutefois que son mode recrutement à l'entrée de l'EONG est déterminant sur l'évolution de sa carrière, les grades et fonctions qu'il pourra occuper.

Le débat sur les liens gendarmerie-nation constitue un enjeu important pour l'institution gendarmique : il faut bien voir que les sous-officiers de carrière sont environ 75 000 tandis que les officiers de carrière 4 000. Le risque de voir se détourner les sous-officiers de cette réflexion parce qu'elle est essentiellement le fait d'une élite ou trop éloignée de leur métier au quotidien, pose problème. D'autant plus qu'aujourd'hui avec la réforme du statut militaire et du déroulement des carrières en gendarmerie (voir le plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées PAGRE), plus de 1 000 sous-officiers (majors et adjudants-chefs) vont être promus officiers dans les années à venir pour faire face à la réorganisation de la gendarmerie initiée en 2002 (redéploiement police-gendarmerie, mise en place des communautés de brigade). Il y a donc nécessité de redéfinir la place de la référence à la nation dans l'ensemble de la gendarmerie. La formation et le recrutement occupent en ce sens une place importante. Il faut remarquer que la gendarmerie s'est

déjà adaptée d'une certaine façon à cette dilution de l'idée de nation qui concerne la société d'aujourd'hui. Le recrutement des gendarmes, quels qu'ils soient, avec la professionnalisation se pense moins en terme de vocation ou de sacerdoce, qu'en terme de compétitivité et d'attractivité sur le marché du travail. Elle oblige la gendarmerie à communiquer différemment, à examiner la société et ses évolutions et les différentes motivations qui poussent un candidat à entrer en gendarmerie.

De même, la gendarmerie a su utiliser des ressources consécutives à la professionnalisation pour recruter parmi un autre public des personnes susceptibles de revêtir l'uniforme en fonction des besoins des unités ou des situations de crise : il s'agit de réservistes [11]. Non seulement elle dispose du volume de réservistes opérationnels le plus grand mais, en même temps, leur emploi dans les unités de gendarmerie est désormais bien rodé. Or les réserves dans les forces armées sont vues comme un moyen de renouveler les liens armée-nation, la gendarmerie est donc en avance sur ce point par rapport aux autres armées. La gendarmerie propose également une ouverture nouvelle sur la société participant au renouveau des liens armée-nation, avec la création en 2002 dans le groupement de l'Isère des premiers cadets de la gendarmerie. Une vingtaine d'adolescents entre 13 et 17 ans passent une demi-journée par semaine sur l'année scolaire à découvrir les métiers de la gendarmerie, mais aussi le devoir de mémoire par la visite de musées, ou encore l'aide aux victimes d'accidents avec des cours de secourisme.

Ces deux dernières initiatives, l'emploi massif de réservistes dans la gendarmerie et les cadets de la gendarmerie, appellent une comparaison. En effet, la police nationale dispose elle aussi de cadets de la police nationale et depuis peu d'une réserve civile composée d'anciens policiers. Il ne faut pas y voir qu'un moyen de pallier un manque d'effectifs ou une opération de communication. En gendarmerie et en police, on peut l'interpréter comme la volonté de rester au contact de la population, de faire connaître un métier, de promouvoir un sens du service public et des valeurs citoyennes. En fait, tant au sein des armées, qu'au sein d'institutions civiles, il existe un besoin de trouver des repères par rapport à la société française. Le débat sur les liens avec la nation est plus que jamais nécessaire. Mais pour qu'il puisse servir ces institutions, il faudrait qu'un autre débat ait lieu : qu'est-ce que la nation française aujourd'hui et comment résorber la crise identitaire que connaît notre société ? Mais cette réflexion tarde à venir du côté de nos politiques, pourquoi ne pas suggérer que la gendarmerie, l'armée dans son ensemble et la police nationale l'initient à travers certaines de leurs structures liées à la recherche et à l'enseignement (Centre de prospective de la Gendarmerie nationale, Institut des hautes études en défense nationale, Institut des hautes études de la sécurité intérieure) ? Ce serait une autre façon de prolonger leurs liens avec la communauté nationale.

Références bibliographiques

- ▶ "Les atouts spécifiques de la gendarmerie : les quatre piliers de la continuité", in "Gendarmerie et citoyenneté", Revue de la gendarmerie nationale, no 192-193, 3e et 4e trimestres 1999. ▶ Carré Claude (général), "Histoire du ministère de la Défense", L'Essor de la Gendarmerie nationale, no 329, octobre 2001. ▶ Dieu F., Gendarmerie et modernité, Montchrestien, Paris, 1993. ▶ Dieu F., Politiques publiques de sécurité, L'Harmattan, Paris, 1999. ▶ "Une école militaire pas tout à fait comme les autres", L'Essor de la Gendarmerie nationale, no 347, mai 2003. ▶ "Éditorial 169, la révision du statut militaire", Le Casoar, no 169, 2003. ▶ "La formation des élèves-officiers de

gendarmerie", in "L'autorité", Revue de la Gendarmerie nationale, no 211, juin 2004. ▶ "Un général à la tête de la Gendarmerie", L'Essor de la Gendarmerie nationale, no 364, décembre 2004. ▶ Grasset B. (député), Rapport d'information sur les relations entre la Nation et son armée, Commission de la Défense nationale et des forces armées, no 1384, février 1999. ▶ "Jeunes officiers : une vraie place pour la philosophie", Le Casoar, no 167, 2002. ▶ "Le lien armée-nation et la dimension européenne", in "Défense-Nation", Revue de la gendarmerie nationale, no 206, mars 2003. ▶ "Militaire de la gendarmerie", in "Défense-Nation", Revue de la gendarmerie nationale, no 206, mars 2003. ▶ "Recruter efficacement", Gend'Info, no 231, décembre 2000.

[1] La gendarmerie nationale est composée de grandes formations, la gendarmerie départementale et la gendarmerie mobile ainsi que de formations spécialisées (la garde républicaine, la gendarmerie de l'air, la gendarmerie des transports aérien, la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'armement). Au total, plus de 100 000 personnes font partie de la gendarmerie, mais la gendarmerie départementale et la gendarmerie mobile regroupent l'essentiel du personnel avec respectivement près de 52 000 et 17 000 militaires.

[2] La "grogne des gendarmes" comme l'ont appelé les médias éclate pour le grand public à l'automne 2001, mais elle couvait depuis plusieurs mois, et même depuis des années en interne. Les gendarmes veulent que leur métier et leurs conditions de travail soient reconnus par les politiques. Ils réclament de pouvoir exécuter leurs missions correctement avec les moyens matériels appropriés (véhicules, matériel informatique, gilet pare-balles...) et des compensations financières.

[3] Ce malaise dans les trois armées est régulièrement souligné dans les rapports parlementaires. Il est lié en partie au statut militaire inchangé dans les droits et les devoirs depuis 1972. La prise en compte des évolutions du métier de militaire et des interrogations qui secouaient la communauté militaire depuis plusieurs années, a abouti à la révision du statut militaire, discuté en décembre 2004 à l'Assemblée nationale.

[4] Un gendarme APJ fait des constatations, relève des procès-verbaux, mais pour certaines missions, il agit sous le contrôle et la responsabilité d'un officier de police judiciaire (OPJ).

[5] Les gendarmes mobiles sont en fait agents de police judiciaire (APJ) lorsqu'ils sont en mission de sécurisation ou de renfort des unités territoriales. Ils reçoivent une habilitation territoriale du procureur du TGI compétent.

[6] Par exemple, en 2003, sur les 126 élèves-officiers à intégrer l'EOGN en 1^{ère} année, on en comptait 37 issus du recrutement universitaire, 7 recrutés sur titre et 59 provenant d'un recrutement interne (chiffres extraits de la Revue du GMPA, citée dans L'Essor, no 347, mai 2003).

[7] Les sous-officiers de carrière de gendarmerie peuvent passer le concours interne d'officier, lorsqu'ils ont entre 24 et 31 ans et qu'ils sont titulaires du baccalauréat, ou présenter le concours après dix ans de service, en étant âgé de moins de trente-neuf ans et en possédant le diplôme de qualification supérieur de la gendarmerie.

[8] Ces officiers issus du rang ne restent que quelques semaines à l'EOGN et suivent un cursus spécifique différent des autres élèves-officiers dont la scolarité varie de un à deux ans suivant leur mode de recrutement.

[9] Les places offertes à l'issue de ces grandes écoles militaires pour intégrer la gendarmerie sont en nombre très limité, elles dépendent du classement mais sont particulièrement recherchées : une quinzaine de places pour Saint-Cyr, une seule place ouverte par an pour Polytechnique, deux places pour les autres écoles.

[10] Pour plus de détails à ce sujet, voir Revue de la gendarmerie nationale, 2004.

[11] Au 1er janvier 2004, sur les 14 033 réservistes gendarmerie ayant signé un contrat d'engagement spécial au sein des réserves (ESR), 4 036 étaient d'anciens militaires de carrière ou sous contrat, 7 644 d'anciens appelés du contingent, 1852 issus du civil. Dans le même temps, l'armée de terre comptait 13 304 réservistes dont 1 007 étaient issus de la vie civile, l'armée de l'air totalisait 4 157 réservistes sous contrat, la Marine 5 068. (Chiffres de l'Observatoire social de la Défense).